

Les bénéfiques objectifs de la légalisation du cannabis

Une analyse inédite de Terra Nova prouve qu'une régulation par les prix serait plus efficace que la répression pour limiter la consommation. Et rapporterait près de 2 milliards d'euros

La nécessité de l'interdit » du cannabis avait été mise en avant par le candidat Hollande en 2012. Circulez, il n'y a rien à voir : les législations évoluent ici ou là, mais en France la question de la stratégie à adopter n'est pas posée. Elle mérite pourtant de l'être : une étude de Terra Nova, think tank connu pour ses positions libérales sur les sujets de société, dont *Le Monde* publie les conclusions en exclusivité, relève qu'un cadre moins répressif pourrait avoir un résultat plus satisfaisant pour limiter la consommation d'un produit devenu courant, mais dont la consommation précoce est dangereuse. Et qui pourrait rapporter près de 2 milliards d'euros par an à l'Etat.

Intitulée « Réguler le cannabis pour sortir de l'impasse », la note signée par deux économistes connus pour leur travail sur la drogue, Christian Ben Lakhdar (Université Lille 2) et le professeur Pierre Kopp (Panthéon-Sorbonne), ainsi que par Romain Perez, responsable du pôle économie et finances de Terra Nova, elle mesure l'impact d'une modification de législation sur les quantités vendues, les finances publiques, le marché noir – et surtout le nombre d'usagers. Une première, qui permet d'y voir plus clair alors que la peur d'une éventuelle hausse de la consommation bloque toute réflexion. L'étude montre en outre que jouer sur les prix peut être plus efficace qu'interpeller et poursuivre.

« La politique de répression est en échec en France », relèvent les trois économistes : malgré l'arsenal répressif, la prévalence (part des individus ayant consommé du cannabis dans l'année), 8,4 % chez les 15-64 ans, est l'une des plus élevées d'Europe. 550 000 Français fument quotidiennement des joints. Surtout, cette politique coûte cher. Elle capte une part considérable des ressources allouées au maintien de l'ordre public et à la justice. Au total, 568 millions d'euros sont consacrés chaque année au can-

nabis, les seules interpellations comptant pour 300 millions. S'y ajoute le coût social indirect : la déstabilisation de quartiers par le trafic, la consommation de produits frelatés...

Le système n'atteignant pas ses objectifs, les auteurs ont étudié trois alternatives susceptibles d'obtenir de meilleurs résultats.

Scénario 1 : dépénalisation de l'usage

Ce scénario consiste à supprimer les sanctions en cas de détention de cannabis à des fins personnelles, comme au Portugal ou en Espagne. Un tel scénario permettrait de réduire de 55 % le coût (policier, judiciaire et carcéral) de la répression, soit une économie de 311 millions par an, mais pas d'enregistrer de nouvelles recettes fiscales. En outre, elle ne permettrait pas de contrôler le prix, déterminant essentiel de la demande, et n'offrirait donc pas d'outil pour influencer sur la consommation. Le prix resterait inchangé puisque les vendeurs supporteraient le même risque. La hausse du trafic serait de 16 %. Il y aurait 6 000 consommateurs quotidiens de plus (12 %), et 309 000 consommateurs occasionnels supplémentaires.

Scénario 2 : légalisation de la production, de la vente et de l'usage dans le cadre d'un monopole public

Le cannabis deviendrait un bien marchand comme le tabac. C'est la voie choisie par l'Uruguay : cette option permet à l'Etat de jouer sur le prix pour garantir une relative stabilité de la consommation. Ce qui peut être le cas avec une majoration de 40 % du prix actuel, 6 euros le gramme, à 8,40 euros – l'idée est d'intégrer dans le prix de vente sur le marché légal l'équivalent monétaire des risques (interpellations...) encourus actuellement sur le marché noir.

A 8,40 euros le gramme, avec une taxation au même niveau que le tabac (80 %), cela permet-

trait d'enregistrer des « recettes fiscales significatives » (1,3 milliard par an) et une réduction drastique des dépenses publiques de 523 millions (- 92 %) grâce à la disparition des frais de justice et de police. Cette option permettrait aussi d'éviter des dépenses de santé supplémentaires. L'impact budgétaire total serait de 1,8 milliard d'euros.

A prix inchangé, le nombre d'usagers quotidiens augmenterait de plus de 47 %, à 812 000, et les recettes s'élèveraient à 1,6 milliard, car le marché noir disparaîtrait. L'impact global serait de 2,1 milliards.

Scénario 3 : légalisation dans un cadre concurrentiel

Cette fois, le prix serait défini par le jeu du marché, et devrait baisser. C'est l'option retenue au Colorado. C'est la plus avantageuse financièrement, mais elle comporte un inconvénient majeur : une forte augmentation de la prévalence, du fait de la baisse du prix. Les auteurs estiment que la hausse de volume serait alors de près de 270 tonnes par an, soit un quasi-doublement, et celle du nombre d'usagers quotidiens de 71 % (+ 393 000). Il avoisinerait alors le million.

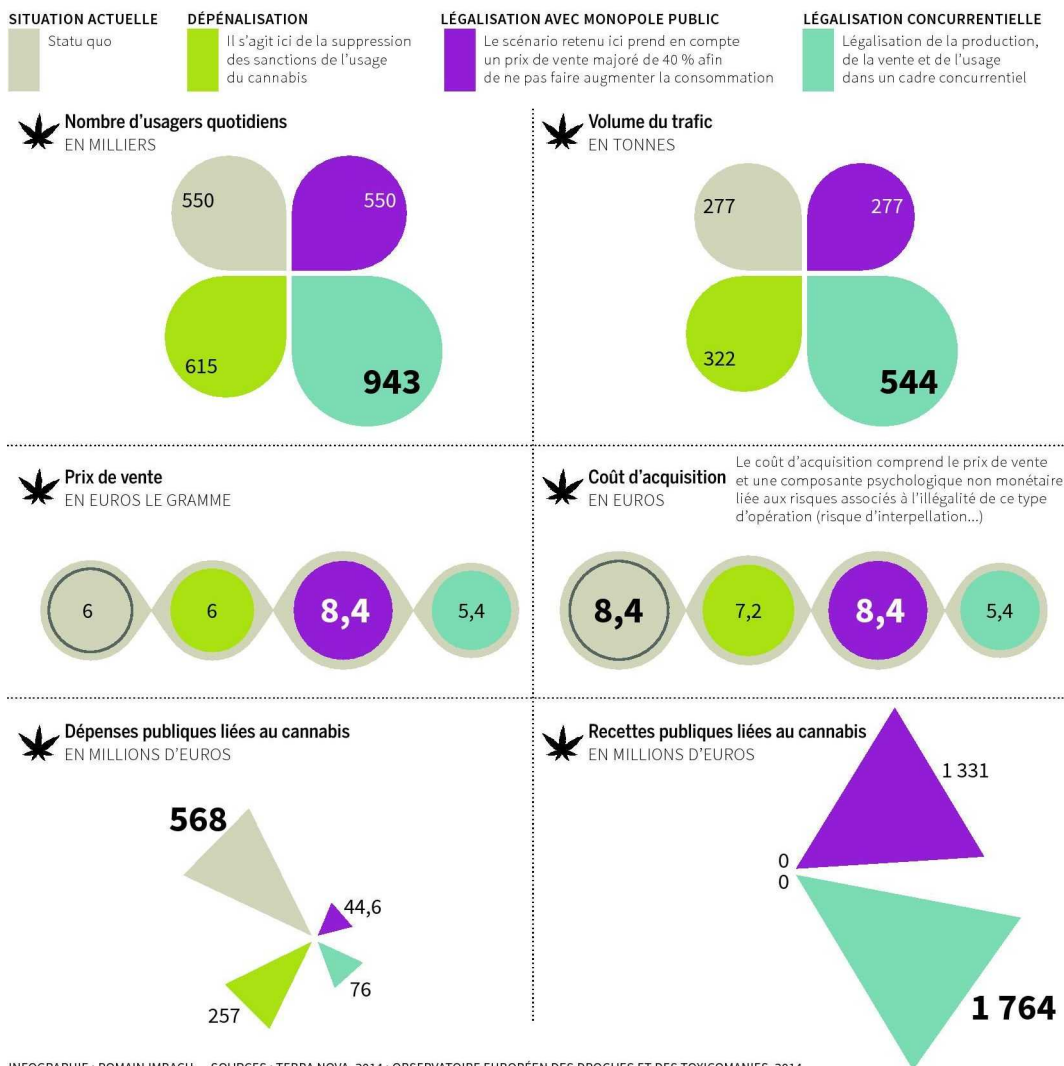
Vu l'essor du nombre de consommateurs, malgré la baisse du prix, l'impact pour les finances publiques serait plus fort : 1,7 milliard d'euros. La réduction des dépenses publiques serait moindre (- 86 %), car celles de santé augmenteraient. Le gain total s'élèverait à 2,2 milliards d'euros.

L'enjeu étant sanitaire, et non financier, les économistes estiment

Malgré l'arsenal répressif, la part des Français ayant consommé du cannabis dans l'année est l'une des plus élevées d'Europe

Terra Nova se prononce pour une légalisation avec monopole public

LES TROIS SCÉNARIOS POUR RÉGULER LE CANNABIS



INFOGRAPHIE : ROMAIN IMBACH SOURCES : TERRA NOVA, 2014 ; OBSERVATOIRE EUROPÉEN DES DROGUES ET DES TOXICOMANIES, 2014

141 000

pieds de cannabis saisis

En 2013, le phénomène de la culture sur le territoire français s'est encore amplifié. L'année a même marqué un record historique en matière de saisie, avec 141 000 pieds de cannabis découverts par les forces de police. En 2014, les saisies se poursuivent : en novembre, près d'un millier de plants ont ainsi été découverts dans un pavillon de Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis) ; mardi 16 décembre, les gendarmes ont saisi environ 400 pieds dans un restaurant de Siste-ron (Alpes-de-Haute-Provence).

Un débat jugé trop risqué par les politiques

Attention, coups à prendre. A la moindre étincelle, Marisol Touraine, la ministre de la santé, dont c'est le rôle, monte au créneau pour éviter la « banalisation » du cannabis, ce produit pourtant si banal chez les adolescents. Mardi 16 décembre, elle annonçait vouloir interdire une e-cigarette à l'huile de chanvre. Fin novembre, elle s'opposait à la mise en place de contraventions pour usage, proposée par des parlementaires en lieu et place des poursuites devant les tribunaux correctionnels. « *Je ne suis pas favorable à ce qu'on mette ce débat sur la table aujourd'hui. Maintenons le droit tel qu'il est* », martelait-elle à la télévision.

Chez les politiques, de toute façon, il ne fait pas bon sortir des clous. Trop risqué électoralement, et pas dans la ligne, quand on est membre du gouvernement. Seule

Cécile Duflot s'était permis d'exprimer un point de vue personnel (en faveur de la dépénalisation). Les autres ministres se sont contentés de plaider pour un débat comme Vincent Peillon et Christiane Taubira, ce qui même parfois dérange. En août, le ministre

de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, avait confié sa ferme opposition à la dépénalisation, mais s'était dit « *favorable au plus large débat* ».

Serpent de mer

Contrainte par un recours devant le conseil d'Etat d'un fabricant, la France a certes permis la vente du Sativex, un médicament dérivé du cannabis pour les malades atteints de sclérose en plaques, qui devrait être bientôt commercialisé. Pas l'autorisation généralisée du cannabis à des fins thérapeutiques.

Sur le fond, pas de véritable débat, pas plus de stratégie ambitieuse pour sortir de l'impasse d'un point de vue sécuritaire et sanitaire. La seule piste d'évolution de la loi de 1970 dont on ose discuter en France est celle des contraventions.

Cela permettrait de réduire le travail des tribunaux correctionnels, pas la consommation d'un produit dont les dangers, notamment en cas d'usage précoce, sont de mieux en mieux connus – il peut provoquer des troubles cognitifs et précipiter la survenue de troubles psychiatriques.

L'absence de volonté politique

d'interroger l'échec de la répression vient sans doute également du fait qu'aucun groupe de pression digne de ce nom ne s'est saisi du sujet. Que pèsent quelques malades aux douleurs réfractaires et quelques hédonistes réclamant le droit de fumer leur joint ?

Mais, dans les milieux concernés de près, on s'interroge. Des policiers ou des procureurs s'offusquent en privé (voire publiquement) de devoir consacrer tant de temps à la lutte sans fin contre le cannabis, des responsables associatifs souhaiteraient une redistribution des fonds publics en faveur de la prévention et de la prise en charge des personnes tombées dans l'addiction.

Au 1^{er} janvier 2015, une évaluation de la légalisation en Uruguay, au Colorado et dans l'Etat de Washington, et des législations ailleurs en Europe, sera lancée par des chercheurs de deux organismes publics, l'Office français des drogues et des toxicomanies et l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice. Le cas français, lui, ne sera pas interrogé. ■

L. CL.